



Arbitrage Ligue Nationale, Ligue Féminine et 1^{ère} ligue

Modalités 2016-2017

Article 1

Objectifs

Le système d'arbitrage est placé sous l'égide de l'ASFT. Il permet d'optimiser le déroulement des manches de championnat.

Le système d'arbitrage concerne les ligues suivantes : Ligue Féminine, 1^{ère} ligue et Ligue Nationale.

Le système est obligatoire pour la Ligue Nationale et facultative pour les 2 autres ligues.

Article 2

Arbitres

Est considéré comme arbitre officiel toute personne mandatée par le capitaine de l'équipe organisatrice ne figurant pas comme joueur sur la feuille de match.

Article 3

Rémunération

L'arbitre est rémunéré à hauteur de 40 CHF pour un match de championnat. Les frais de rémunération sont pris en charge par l'ASFT. Lors du match, le capitaine de l'équipe organisatrice donne l'argent à l'arbitre. L'arbitre coche la case OK de la rubrique « Rémunération » sur la feuille de match et fournit au capitaine une quittance dûment signée et datée, de manière à ce que le capitaine puisse se faire rembourser par le caissier de son club. En fin de saison, l'ASFT rembourse les clubs ayant rémunéré les arbitres.

Article 4

Tâches du capitaine

Le capitaine de l'équipe organisatrice doit convoquer un arbitre (pour la ligue nationale) ou peut convoquer un arbitre (dans les 2 autres ligues) pour chaque match de championnat. Le jour du match, il fournit à l'arbitre le sac de matériel (contenant le maillot, le carton jaune et rouge, la feuille de match, le sifflet, le double-mètre, le cahier des charges de l'arbitre, les règlements et modalités de jeu et un bloc de quittances) et rémunère l'arbitre à hauteur de 40 CHF avant le début du match.

Article 5

Tâches de l'arbitre

Le document « Cahier des charges de l'arbitre » décrit toutes les tâches de l'arbitre lors d'un match. Il garantit que les modalités et le règlement de jeu soient scrupuleusement respectés avant, pendant et après le match.

Article 6

Amendes

Les amendes concernent uniquement les matchs de Ligue Nationale.

Le club du capitaine de l'équipe organisatrice sera mis à l'amende, à hauteur de 100 CHF, si aucun arbitre n'est présent lors d'un match.